

# EHPAD

## LES CHARMILLES



9 Rue de la Scierie - 18170 LE CHATELET EN BERRY

Tel : 02 48 56 22 23 / Fax : 02 48 56 29 51

mail : [accueil@ehpad-chatelet.com](mailto:accueil@ehpad-chatelet.com)

# RESPONSABLES DE L'ETABLISSEMENT

Philippe HUBERT, Directeur

Bernadette PERROT, Présidente du Conseil d'Administration

## PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

- **Situation géographique:**

L'EPHAD "Les Charmilles" se situe au coeur d'un village de 1150 habitants, à environ 20 km de Saint Amand Montrond et 50 km de Bourges et Montluçon.

- **Environnement:**

L'immeuble, dont la construction s'est achevée en juin 2008, est localisé dans un quartier résidentiel calme et verdoyant sur un terrain d'une superficie d'environ 3 hectares fleuri et arboré.

- **Description du bâtiment:**

- **Espaces privés**

L'établissement dispose de 66 lits.

- 51 lits en EHPAD dont 1 lit en accueil temporaire (Mélusine)
  - 15 lits en Unité de Vie Protégée dont 1 lit en accueil temporaire (Castelline).



Chaque chambre est meublée (comprenant un lit et sa table de nuit, une table, un bridge, un fauteuil et une commode), équipée d'une prise télévision, téléphone, d'une sonnette d'appel et d'une salle d'eau composée d'une douche, un lavabo et un WC.

Afin de personnaliser votre futur lieu de vie, vous pouvez décorer le logement avec des objets.

## - Espaces collectifs

### ❖ Mélusine

Vous offre plusieurs espaces de vie :

- . une salle à manger
- . des petits salons
- . Le patio
- . une salle d'animation
- . une bibliothèque
- . un salon de coiffure



## ❖ *Castelline*

Ce service se définit comme suit :

- .une salle à manger
- .un patio
- .un grand salon

Des lieux qui rythmeront vos journées en fonction de vos envies et de vos besoins.

## LES PRESTATIONS

- Interne:

- ❖ *La restauration*

Les repas sont confectionnés au sein de l'établissement par une équipe de professionnels qualifiés.

Les menus, validés par le Comité de Liaison d'Alimentation et Nutrition,

vous apportent l'équilibre alimentaire nécessaire à votre bien être. Le savoirfaire des professionnels et la qualité des produits utilisés vous offrent une prestation qui ne manquera pas de réveiller vos papilles.

### ❖ *L'animation*

Par la présence quotidienne d'une animatrice, des activités diverses et variées vous seront proposées.

L'établissement organise également des spectacles avec la participation d'intervenants extérieurs.

### ❖ *Les soins*

La surveillance médicale est assurée par le médecin généraliste de votre choix.

Les soins des résidents sont pris en charge par l'établissement, hormis le paiement de la consultation du médecin et des frais pharmaceutiques sous réserve de modification de la législation.

La distribution des médicaments et les soins sont assurés par le personnel soignant.

### ❖ *Le linge*

Le linge de toilette, les draps et serviettes de table sont fournis par l'Établissement.

Les services de la blanchisserie peuvent assurer l'entretien de votre linge qui devra être identifié avec une marque tissée.

### ❖ *Le courrier*

Il vous sera distribué chaque jour. Une boîte aux lettres est à votre disposition dans le hall d'entrée.

- **Externe:**

- ❖ ***Le coiffeur /le pédicure***

Ces professionnels viennent régulièrement dans l'institution pour celles et ceux qui le désirent ; le coût d'intervention étant à votre charge.

- ❖ ***Le culte***

Sur votre demande, vous pouvez recevoir la visite du ministre du Culte de votre choix.

Une messe est célébrée au sein de l'établissement à l'occasion des fêtes religieuses.

## **LES SORTIES**

Vous bénéficiez d'une liberté complète avec pour seule obligation de prévenir de vos absences le secrétariat ou le personnel soignant.

## **LES FRAIS D'HEBERGEMENT**

Le prix de journée est fixé annuellement sur proposition du conseil d'administration par arrêté du Président du Conseil Général.

Les frais de séjour sont réglés mensuellement à terme échu à la

trésorerie.

Les résidents et les familles qui assurent le paiement des frais d'hébergement devront verser une avance égale à un mois de pension, à leur entrée dans l'établissement.



Le Directeur, le Conseil d'Administration et le Personnel se tiennent à votre disposition pour répondre au mieux à vos attentes et ainsi rendre votre séjour le plus agréable possible.

Vos observations, nous permettrons également d'améliorer la qualité des services qui vous sont apportés au quotidien.





# **CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE**

(Texte élaboré en 1999 par la Fondation Nationale de Gérontologie)

## **CHOIX DE VIE**

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

## **DOMICILE ET ENVIRONNEMENT**

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

## **UNE VIE SOCIALE MALGRE LES HANDICAPS**

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

## **PRESENCE ET ROLE DES PROCHES**

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

## **PATRIMOINE ET REVENUS**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

## **VALORISATION DE L'ACTIVITE**

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

## **LIBERTE DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

## **PRESERVER L'AUTONOMIE ET PREVENIR**

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

## **DROIT AUX SOINS**

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

## **QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés en nombre suffisant.

## **RESPECT DE LA FIN DE VIE**

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie.

## **LA RECHERCHE : UNE PRIORITE ET UN DEVOIR**

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

## **EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE**

Toute personne en situation de dépendance doit voir protéger non seulement ses biens mais aussi sa personne.

## **L'INFORMATION : MEILLEUR MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.